Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_151_DELIB-DE

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 24 juin 2026*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Nicolas BESREST.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Brice LE DOLEDEC,
- Jean-Luc GUYMARD donne pouvoir à Véronique DELAÎTRE,
- Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nicolas BESREST

**Délibération n°2026-151**

Membres en exercice : 20 Présents : 16 Absents : 4 Pouvoirs : 2

**PETIT CYCLE DE L'EAU**
**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DES RUES DE LA JEANNAIE ET DES BLOSSIERES (LAMBALLE-ARMOR) – AVANT-PROJET**

Le réseau d'eau potable en fonte des rues de la Jeannaie et des Blossières à Lamballe-Armor, datant de 1989, a subi plusieurs casses et présente un état dégradé. Les branchements d'industriels comme la Coopérative du Gouessant ou la COOPERL ont une production en continu ce qui contraint fortement les possibilités d'intervention sur le réseau pour la réparation, les coupures d'eau n'étant possibles que de nuit.

Ainsi, le renouvellement de ce tronçon de 870 mètres linéaires en fonte est envisagé fin 2026 pour un montant de 350 000 € HT *(phase Avant-Projet – mai 2026)*.

Vu la délibération n°2026-053 du Conseil communautaire du 5 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour valider les programmes de travaux et les avant-projets ainsi que les enveloppes financières et coûts prévisionnels des travaux associés d'un montant inférieur à 500 000 € HT pour tous les budgets,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_151_DELIB-DE

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- VALIDE l'avant-projet relatif à ce projet,
- FIXE l'enveloppe financière affectée à ces travaux à 350 000 € HT *(valeur mai 2026)*,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 04/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

